

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2017
Séance du 15 février 2017

N° 03
**Objet : Adhésion à l'Assemblée
des Communautés de France**
AdCF

EXTRAIT
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le quinze du mois de février à seize heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le neuf du mois de février 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : SUZOR Pierre

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis(jusqu'au rapport n°23), BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUX MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAREL Serge(jusqu'au rapport n°22), CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°23), CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia , GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick , MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle , NEBES Sandrine, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, REBOUL Chidéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne (jusqu'au rapport n°22), THONNATTE Lionel (jusqu'au rapport n°5) , TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
AILHAUD Régine a donné pouvoir à ARENA Antoine
BRUN Patricia a donné pouvoir à BONDIL Marc
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYEN Christelle
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel
CAREL Serge a donné pouvoir à JUGY Daniel à partir du rapport n°22

Etaient représentés :

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BARBERO Christian a donné pouvoir à TONELLI Corinne jusqu'au rapport n°22
DOMENGE a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
GUICHARD Laurence a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à VILLARON Bruno
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BREMOND Danièle
BAILLE Denis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia à partir du rapport n°23
CAZERES Benoit a donné pouvoir à HERMITTE Francis à partir du rapport n°24
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles à partir du rapport n°5

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
BALIQUE François
ROCHAT Jacques

Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

La communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération a été créée avec effet au 1^{er} janvier 2017.

L'Assemblée des Communautés de France (AdCF) est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité.

Depuis sa fondation en 1989, l'AdCF s'attache à promouvoir la coopération intercommunale, en participant activement à l'élaboration des lois, à la diffusion des pratiques locales et à l'appui technique des élus et techniciens communautaires. Elle contribue également aux grands débats sur l'organisation territoriale française, la réforme de la fiscalité locale et l'exercice des compétences décentralisées.

Fédérant désormais plus de 1 300 communautés de communes, d'agglomération, urbaines et métropole, l'AdCF est leur porte-parole au sein des diverses instances représentatives des pouvoirs locaux, commissions consultatives ou conseils d'administrations d'organismes nationaux. Elle défend ainsi leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et constitue une force de proposition permanente sur le fonctionnement de l'intercommunalité, ses ressources et domaines de responsabilités.

Outre cette promotion, les services auprès des intercommunalités sont divers et nombreux:

- La diffusion des informations via son site internet, une lettre d'information
- Une assistance technique
- Des études et publications régulières
- Une action régionale : animation de 20 à 30 manifestations par ans de dimension régionale
- Un club des agglomérations se traduisant par un programme de manifestations, d'enquêtes et de publications spécifiques
- Une convention nationale de l'intercommunalité
- Des journées thématiques sous forme de rencontre thématiques ou de journées consacrées à une actualité particulière
- Un observatoire, dont les travaux sont restitués sous forme de notes

Adhérer à l'AdCF permet ainsi de bénéficier de la richesse d'expériences d'un réseau dynamique et de services dédiés aux problématiques intercommunales.

L'adhésion à l'Adcf implique le paiement d'une cotisation annuelle à raison de 0,105 euros par habitant.

La cotisation des communautés qui adhèrent à l'AdCF est établie à 0,105 € par habitant. Cette cotisation porte sur l'année civile en cours et donne accès à l'ensemble des services, des informations et des actions réalisées par l'association.

Pour l'année 2017, la cotisation de Provence Alpes Agglomération, qui compte 49 112 habitants, s'élèverait à 5 156.76€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération PROVENCE ALPES AGGLOMERATION,
 Considérant la mission de représentation et de promotion de l'intercommunalité au niveau national assurée par l'AdCF,
 Considérant que le montant de l'adhésion,

Il vous sera demandé :

- d'autoriser l'adhésion de PROVENCE ALPES AGGLOMERATION à l'AdCF pour l'année 2017,
- d'autoriser Madame la Présidente à engager la somme correspondant aux frais de cotisation, soit 5 156,76 euros,
- de dire que le montant correspondant aux frais de cotisation sera inscrit au budget de l'exercice 2017.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le : 24 FEV. 2017
 reçu à la Communauté d'agglomération
 Provence Alpes Agglomération et publié le 24 FEV. 2017
 certifié exécutoire
 la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



2017-077

